

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 - 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA. 42611 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.50388 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2014-2020,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-1, L.211-7, L214-1 à L214-3 et L 214-17,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les deux règlements d'intervention de la politique de l'eau,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019, approuvant la convention de partenariat 2020-2022 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment son programme 429,
- VU** la convention de partenariat entre la Région Bretagne et l'agence de l'eau Loire Bretagne conformément à la délibération (19-501-02) de la commission permanente du 6 mai 2019,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine du 3 octobre 2019

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

**ENTENDU** Maurice PERRION, Éric THOUZEAU, Sophie BRINGUY, Emmanuelle BOUCHAUD, Jean GOYCHMAN, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Christophe CLERGEAU, Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Approbation du règlement d'intervention relatifs aux CRBV et aux territoires hors SAGE à la Politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques

**ABROGE**

les règlements d'intervention approuvés par délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 relatifs aux Contrats régionaux de bassin versant et aux territoires hors Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre

2017 ;

**APPROUVE**

le nouveau règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques présenté en annexe 1 ;

Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV) et Contrats territoriaux Eau (CT Eau)

**ATTRIBUE**

dix-sept subventions pour un montant global de 396 920 € au titre de l'animation des SAGE, CRBV ou CT EAU, conformément au tableau présenté en annexe 2 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 396 920 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 2 ;

Contrats Territoriaux Eau

**APPROUVE**

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau « Vilaine Amont » présenté en annexe 3 ;

**APPROUVE**

le Contrat territorial Eau « Vilaine Amont » 2020-2022 présenté en annexe 4, représentant un montant éligible de 172 171 € ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer le Contrat territorial Eau « Vilaine Amont » 2020-2022, figurant en annexe 4 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du contrat, pour un montant de 10 038 €, au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Alain AVELLO , Pascale DEBORD

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs